

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Finances et gestion territoriale / Etudes modernes / Jeanne d'Évreux : ses testaments et leur exécution

Elizabeth A. R. Brown

Jeanne d'Évreux : ses testaments et leur exécution

Article. Source : Le Moyen Age

Brown, Elizabeth A. R., « Jeanne d'Évreux : ses testaments et leur exécution », *Le Moyen Age*, 1/2013 (Tome CXIX), p. 57-83.

Extrait de l'article

Jeanne d'Évreux († 1371) fut une testatrice extraordinaire. Elle rédigea bon nombre d'actes testamentaires : entre trois et cinq testaments et deux codicilles. De ce point de vue, elle ne fut cependant pas unique. Son oncle Charles de Valois (1270-1325), par exemple, rivalisa avec elle en dictant six partages de terres et quatre testaments. Si Jeanne d'Évreux se distingua de Charles de Valois et de ses autres parents, c'est bien plutôt par les stratégies testamentaires qu'elle adopta. Certes, Charles de Valois inventa les siennes, mais les stratégies déployées par Jeanne furent bien plus astucieuses, voire audacieuses. Poussée par son désir de voir réalisées ses dernières volontés, elle lança une campagne novatrice d'exécution par anticipation de ses actes testamentaires. Autorisée par le roi à le faire, elle distribua ses legs et ses dons avec panache et avec un certain sens du mélodrame. Comme nous le verrons, ses stratégies inspirèrent d'autres personnes, y compris le roi Charles V (1338-1380) et, de manière plus spectaculaire encore, son fils Charles VI (1368-1422). Grâce à Jeanne, l'exécution testamentaire par anticipation connut une certaine vogue, non seulement parmi les membres du lignage royal, mais aussi parmi les conseillers qui les servirent.

[Lire la suite \(Cairn.info\)](#)